



République Française – Département du Calvados

MAIRIE DE HOULGATE

10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 25-77 DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DONT LA QUOTITE DE TRAVAIL EST INFERIEURE A 50 % ARTICLE L. 332-8 5° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE A COMPTER DU 1^{er} DECEMBRE 2025	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Alain GOSELIN : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Patrick BLOSSÉ : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Antoine ARIF : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE rappelle au membre du Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent à temps non complet inférieur à 17h30 peut être occupé par un agent contractuel dans toute collectivité et tout établissement public, sans condition de seuil démographique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de placer au marché relevant de la catégorie hiérarchique C - grade d'adjoint administratif par délibération D17-19 en date du 15 mai 2017 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 15/35ème.

Ainsi, en raison des missions à réaliser, Olivier HOMOLLE propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée du 1^{er} décembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026, renouvelable par reconduction expresse, sachant que la durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité social territorial lors de la réunion du 15 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de placier du marché à temps non complet à raison de 15/35ème, pour une durée déterminée du 1^{er} décembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade des adjoints administratifs accompagnée du supplément familial et des primes afférentes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025.



Olivier COLIN,
Maire.